MAIRIE
DE
SAINT-BEAT-LEZ
31440 – HAUTE-GARONNE

Tél : 05.61.79.40.05
contact@st-beat-lez.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024

Présents : Michèle ANDRE – Julien ARNAUNE - Mickaël BOUCHE **-** Karine BRON - Alain CAPDEVILLE - Anna CHANGEUX - Guy DREYER - Guy MARTINEZ - Adeline MINATCHY - Charlotte PEREFARRES - Chantal POISSON - Gérard ROUX - Fidel RUBIO MAZARIO

Procurations : Mr André NOUGUES a donné procuration Mr Roux Gérard

Absent excusé : Ghislain FONDEVILLA - André NOUGUES

Secrétaire de séance : Gérard ROUX

Début de séance : 20h08

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	VOTE
Approbation P.V.	Nous avons approuvé le P.V. du : • 9 janvier 2024	C 0 A 0 P 11
Ajout d'un point à l'ordre du jour	*Audit énergétique des bâtiments communaux.* Pour bénéficier des subventions du Fond Vert dans le cadre des travaux énergétiques et notamment du remplacement des chauffages des bâtiments communaux, nous devons faire ces audits, ils seront faits par le SDEHG, seul organisme habilité. Le coût de ces audits est d'environ 6000€ suivant la complexité du bâtiment, la commune aura un reste à charge de 5%, soit 300€ par site audité. Le vote est à 13 suite à l'arrivé de Mme Poisson et de M. Bouche.	C 0 A 0 P 13
Renouvellement contrat Centre Bourg 2024/2028	Le contrat du Centre Bourg a été actualisé par Mme le maire, deux points forts dans ce contrat : • Affirmer l'identité de St-Béat-lez, cité du marbre • Créer du lien social et assurer l'attractivité du Centre-Bourg Ce document a été remis à tous les conseillers et Mme le maire nous en a fait lecture.	C 0 A 1 P 12

	Ce contrat sera présenté à toutes les entités versant des subventions le 08/02/2024.	
Renouvellement contrat destruction des nids de frelons asiatiques	En 2023, il a été détruit17 nids, le contrat a été déficitaire pour l'exploitant. En 2024, il nous propose un forfait pour la destruction de10 nids, de 840€ et un pour chaque nids supplémentaire une facture de 100€. Afin de participer au coût de destruction, il est proposé de facturer 50€ à chaque habitant demandant à la mairie une prestation par nid à détruire.	C 0 A 0 P 13 C 1 A 0 P 12
Possibilité d'exonération TFPB des logements neufs ou anciens économes en énergie	Pour encourager les constructions et rénovations énergétiques la commune a la possibilité de diminuer la taxe foncière pendant 5 ans, le taux de réduction peut être compris entre 50 à 100%. Nous avons choisi un taux de 60% Le vote se fera à 14, après l'arrivée de Mme Perefarres.	C 0 A 0 P 14 C 1 A 0 P 13
Inscription des crédits d'investissement – budget communal	Le budget se vote en mars/avril, avant celui-ci nous pouvons engager 25% du budget en investissement soit : 226845€. Les dépenses prévues, avant ce vote, pourraient atteindre la somme de 171000€, en fonction de la réception des factures.	C 0 A 0 P 14
Restauration de deux Christs en croix – Eglise de Lez et de St-Béat	Ces restaurations demandent une étude avant travaux pour chaque Christ. Christ de Lez, coût : 5693€. Christ de St-Béat : 6528€. Les restaurations seront d'un coût très élevé. Nous reportons donc ces restaurations à une date ultérieure.	
Frais kilométriques Elus	Il est proposé d'aligner la possibilité d'indemnités kilométriques, de restauration et d'hébergement pour les élus sur le barème du centre de gestion pour les salariés. Un ordre de mission devra être établi avant d'engager la dépense.	C 1 A 0 P 13
	Questions diverses	
	Nous avons eu une carte de remerciement de Mme Marie-Christine Garrido pour son pot de départ à la retraite.	
	Remplacement d'un poste de secrétaire. Avec les nouvelles lois, Mme Calmels doit compléter ses annuités pour partir à la retraite, elle reprendra le poste de secrétaire pour 6 mois, du 1 mars au 31 août, avec une durée de travail hebdomadaire de 21h30.	
	M. Yohan Faussurier, le loueur de vélo du pont Neuf a donné congé de son local, pour se consacrer à son activité montagne. Une demande a été déposée en mairie par un autre loueur de vélo.	

	M. Ferré a repris son travail en mi-temps thérapeutique soit 2H55 par semaine, cette reprise est accompagnée de restrictions thérapeutiques pour une durée initiale de 6 mois.	
	Le Festival des randonnées contées s'organise autour de l'association « graine de baladins ». Une proposition est faite pour la soirée du 15/08 d'un son et lumière sur la façade du château pour 3500€. Pour les soirées du 16 et 17/08 la mairie est d'accord pour financer à hauteur de 1500€ les animations qui seront proposées.	
	M. Martinez fait part de son étonnement et insatisfaction quant au devis de renouvellement de la plomberie au nouveau camping.	

Fin de séance à 22h00 heures.

Le secrétaire

Gérard ROUX

Mme le Maire

Anna CHANGEUX